



L'essentiel de la télésurveillance pour les particuliers

La télésurveillance du Crédit Agricole sécurise votre domicile et vos proches 7j/7 contre les cambriolages, le vandalisme, via un système d'alarme connecté 24h/24 au centre de télésurveillance NEXECUR Protection, Groupe Crédit Agricole.

ABONNÉ	Toute personne physique qui souscrit à une solution de télésurveillance pour les particuliers.
OFFRE	Matériel radio 100% sans fil et service de télésurveillance 24h/24 Application mobile pour piloter à distance son alarme, recevoir des notifications et visualiser l'intérieur de son domicile ⁽¹⁾ .
SERVICE	Système d'alarme connecté 24h/24 au centre de télésurveillance. En cas d'intrusion, une procédure d'intervention est mise en place : les détecteurs de mouvement captent une présence, la sirène se déclenche et l'opérateur de télésurveillance est immédiatement averti. Il interpelle ensuite l'intrus à distance et exige son identification via le micro haut-parleur. Si l'intrus n'est pas reconnu, l'opérateur vérifie l'enregistrement vidéo couleur et appelle les forces de l'ordre ⁽²⁾ .
MATÉRIEL	Centrale d'alarme, carte SIM GSM/GPRS, clavier, sirène intérieure de 101 dB, micro haut-parleur, détecteurs de mouvement avec caméra couleur et détecteur d'ouverture (portes et fenêtres). Matériel sans fil et de fabrication française.
INSTALLATION	Réalisée par un technicien à votre domicile (résidence principale, résidence secondaire ...). Prévoir une demi-journée d'installation.
CERTIFICATIONS	Centrale d'alarme homologuée par les assurances NFA2P ⁽³⁾ et centre de télésurveillance certifié APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommage) de type P3.
ENGAGEMENT	1 an
TARIFICATION	Une offre dès 29.90€ TTC/mois ⁽⁴⁾ . Disponible uniquement en location.
GARANTIE/MAINTENANCE	Garantie matériel et maintenance sur toute la durée du contrat.



Bon à savoir

DIAGNOSTIC SECURITE	Réalisé par le conseiller en sécurité NEXECUR Protection préalablement à la souscription du contrat de télésurveillance pour vous proposer une solution adaptée à vos besoins et à la configuration de votre domicile.
NUMERO UTILE	Pour toute demande, contactez NEXECUR Protection au 09.69.32.23.39 (appel non surtaxé, coût selon opérateur).
APPLICATION SMARTPHONE	L'application « NEXECUR » à télécharger gratuitement sur Google Play ⁽⁵⁾ et App Store ⁽⁶⁾ pour piloter votre système d'alarme à distance, recevoir des notifications et visualiser l'intérieur de votre domicile ⁽¹⁾ .
EXCLUSIONS	Sont exclus les professionnels. Pour connaître l'ensemble des exclusions, reportez-vous aux conditions générales.

⁽¹⁾ L'option consultation vidéo en temps réel ne peut en aucun cas constituer un contrat indépendant. Elle est obligatoirement l'accessoire d'un contrat de télésurveillance conclu entre NEXECUR Protection et le client. Service optionnel à 1.50€ TTC/mois.

⁽²⁾ En cas d'intrusion avérée et selon article 613-6 du CSI.

⁽³⁾ Certification délivrée par le Centre National de Prévention et de Protection, qui garantit une résistance accrue des systèmes d'alarme, contre les techniques courantes de neutralisation comme la destruction, la désactivation ou encore le brouillage, utilisées par les intrus.

⁽⁴⁾ Application du taux de TVA à 20%, taxe CNAPS incluse (0.4% du montant HT de télésurveillance). Tarif en vigueur au 18/01/2016 et susceptible d'évolution. Ce tarif ne comprend pas le matériel et les services optionnels.

⁽⁵⁾ Service de téléchargement proposé par Google Inc, titulaire de la marque Android.

⁽⁶⁾ Service de téléchargement proposé par Apple Inc, titulaire de la marque iPhone.

Document non contractuel - Informations valables au 17/01/2023, susceptible d'évolution.

Le contrat de télésurveillance est proposé par NEXECUR Protection, Groupe Crédit Agricole. Siège social - 13, rue de Belle Ile - 72 190 Coulaines. SAS au capital de 12 547 360 € - SIREN 799 869 342 RCS Le Mans. Agrément CNAPS AUT 072 2113 07 09 20140389180 « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les conditions générales.



Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Vous avez la possibilité de renoncer à la souscription de votre contrat pendant un délai de 30 jours calendaires. Ce délai court à compter de la signature de votre contrat et jusqu'à l'installation de votre solution.

Ce délai octroyé par NEXECUR Protection complète le délai légal de rétractation de 14 jours, en le prolongeant de 16 jours calendaires supplémentaires.

Pour renoncer à votre contrat, il vous suffit d'en aviser NEXECUR Protection par renvoi du coupon détachable prévu à cet effet aux Conditions Particulières via un courrier recommandé avec accusé de réception.